

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

# BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

SPECIALITE : MECANICIEN MONTEUR

Délivré à M ONSIEUR

BELICARD JEAN MARIE

né le 16 AVRIL

1962 à ISSOUDUN

(INDRE)

conformément au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique, à la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971, au décret du 18 janvier 1969 modifié, à l'arrêté ministériel réglementant l'examen et à la délibération du jury en date du 27 JUN 1980

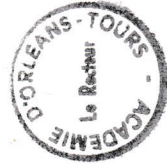
Le Recteur de l'académie,

POUR LE RECTEUR ET PAR DELEGATION,  
L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

*E. Rubio*

E. RUBIO

NOTA. — Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.



Signature de l'impétrant.

*J. Belicard*